



Audit & Conseils

Khadiri & Co

MAG JEUNES LGBT+
Association loi 1901
Siège social : 106 Rue de Montreuil
75011 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

Mesdames, Messieurs les membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration en date du 18/08/2022 et en perspective de sa ratification par l'assemblée générale des membres, nous avons effectué un audit limité des comptes annuels de l'association MAG JEUNES LGBT + relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association MAG JEUNES LGBT + à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, de notre nomination à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Rémunérations versées à certains dirigeants » de la page 15 de l'annexe des comptes annuels :

Le montant de rémunération du Président mentionné dans l'annexe correspond à des indemnités de présidence à hauteur de 28 811 euros et de primes pour un montant de 15 767 euros, soit un total de 44 578 euros. Aucun conseil d'administration n'avait autorisé ces éléments de rémunération conformément aux dispositions statutaires.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes assurés du traitement comptable de l'exhaustivité des ressources de l'association et leur conformité au règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes comptables, relatifs aux associations et fondations, ainsi que la valorisation du volontariat et sa comptabilisation dans les comptes annuels. Les ajustements proposés à la suite de nos diligences ont été acceptés par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

L'absence des documents juridiques sur les comptes annuels ne nous permet pas de vérifier leur concordance avec les comptes annuels et les informations fournies à l'assemblée générale.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association nogentaise d'échanges culturels à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels se caractérisent par une situation nette de 175 147 euros dont un résultat excédentaire de 80 478 euros et un total bilan de 606 227 euros.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Paris,

KHADIRI & Co
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	57 000		57 000	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	43 900	6 714	37 186	28 479
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 604		12 604	3 829
TOTAL I	113 504	6 714	106 790	32 308
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	195		195	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	336 937		336 937	43 000
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	162 305		162 305	29 360
Charges constatées d'avance				12 862
TOTAL III	499 436		499 436	85 222
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	612 940	6 714	606 227	117 531

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2021	31/12/2020
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	84 291	84 291
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	10 377	
Excédent ou déficit de l'exercice	80 478	10 347
Situation nette	175 147	94 639
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	175 147	94 639
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	296 183	
TOTAL III	296 183	
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 768	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 544	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	53 584	12 862
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		30
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		10 000
TOTAL V	134 896	22 892
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	606 227	117 531

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation		
Cotisations	258	1 035
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		73
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	100 338	
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	436 024	116 103
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	19 365	1 217
Mécénats	15 000	5 482
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	346 219	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	30	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	10	
TOTAL I	917 244	123 910
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	2 225	1 853
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	352 028	96 271
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	10 403	
Salaires et traitements	108 170	4 203
Charges sociales	32 019	
Dotations aux amortissements et dépréciations	6 714	
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	296 183	
Autres charges	3 596	12 000
TOTAL II	811 339	114 327
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	105 905	9 583
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	87	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	87	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-87	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	105 817	9 583

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	863	764
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	863	764
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	26 202	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	26 202	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-25 339	764
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	918 107	124 674
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	837 628	114 327
EXCÉDENT OU DÉFICIT	80 478	10 347

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	198 700	
Prestations en nature	32 340	
Bénévolat	29 125	
TOTAL	260 165	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	198 700	
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	32 340	
Personnel bénévole	29 125	
TOTAL	260 165	

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 606 227 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 80 478 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

NEANT

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

NEANT

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Mobilier de bureau et informatique 03 ans,
- Mobilier 10 ans.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Pas de subvention d'investissement

Provision pour risques et charges

Pas de provision pour risques et charges

Emprunts

Un nouvel emprunt a été souscrit au cours de l'exercice pour un montant de 15000 euros
Le montant restant à rembourser au 31/12/2021 est de 8768.45 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 296 183 euros

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2021 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 91894 euros. Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes :

	Rémunérations	Avantages en nature
Montant total rémunérations versées	91 894 euros	

Conformément au Code Général des Impôts (articles 261, 7, 1^od du CGI et 242C-1 de l'annexe II), l'entité rémunère 1 dirigeant sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion. A ce titre, la rémunération versée à ces dirigeants au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élève à :

	Rémunérations	Avantages en nature
Président	44 578 euros	

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels				
Legs, donations et assurance-vie				
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public				
TOTAL I				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public				
TOTAL II				
Subventions et autres concours publics III				
Reprises sur provisions et dépréciations IV				
Utilisations des fonds dédiés antérieurs V				
TOTAL (I à V)				
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II				
Frais de fonctionnement III				
Dotations aux provisions et dépréciations IV				
Impôt sur les bénéfices V				
Report en fonds dédiés de l'exercice VI				
TOTAL (I à VI)				
EXCÉDENT OU DÉFICIT				

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	29 125			
Prestations en nature	32 340			
Dons en nature	198 700			
TOTAL I	260 165			
Contributions volontaires non liées à la générosité du public II				
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III				
TOTAL (I + II + III)	260 165			
Charges par destinations				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	32 625			
Réalisées à l'étranger				
TOTAL I	32 625			
Contributions volontaires à la recherche de fonds II	32 340			
Contributions volontaires au fonctionnement III	195 200			
TOTAL (I + II + III)	260 165			